

Famille du média : **Médias professionnels**

Périodicité : **Mensuelle**

Audience : **66649**

Sujet du média :

**Agroalimentaire-Agriculture**



Edition : **Novembre 2023 P.34**

Journalistes : -

Nombre de mots : **186**

**DISTRIBUTION**

Les frères Jean et Pierre Dietrich, du domaine Achillée, ont décidé de tester les NFT en mettant en vente 235 bouteilles d'une vendange tardive de 2017.

### À quels vins s'adressent les NFT ?

Les Non Fongible Token s'adressent à des vins rares, qui sortent de l'ordinaire et qui nécessitent plusieurs années de garde avant d'être consommés. Pour sa première vente, le château Edmus a ainsi proposé dix magnums de 100 % cabernet franc, dont les étiquettes ont été conçues par Dimitri HK, un crypto-artiste également tatoueur. Mises aux enchères à 1 € sur [iDealwine](#), les bouteilles ont au final rapporté 22 000 €. Du côté du domaine Achillée, les frères Dietrich ont choisi une cuvée non seulement minuscule – 235 bouteilles –, mais également avec un potentiel de garde pouvant aller jusqu'à vingt, voire trente ans. « Des personnes vont peut-être s'amuser à revendre des bouteilles au fil du temps et c'est là que la technologie des NFT va prendre tout son intérêt, puisque plutôt que d'échanger des bouteilles, elles pourront s'échanger le NFT », se projette Pierre Dietrich.

Autre critère: le prix de vente de la bouteille. Il doit pouvoir absorber le coût de fabrication du NFT, entre 2 € et 8 €, et la commission prise par les plateformes.

DOMAINE ACHILLÉE